

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00153

Numéro SIREN : 838 740 751

Nom ou dénomination : A23

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2024 sous le numéro de dépôt 1568

A23
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : LE MONT
19110 SARROUX - SAINT JULIEN
838 740 751 RCS BRIVE LA GAILLARDE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 27 mars,
A 14 heures,

La société YZA INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social LE MONT 19110 SARROUX - SAINT JULIEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 567 390 RCS BRIVE LA GAILLARDE, représentée par Monsieur Tony HAMARD en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A23,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société YZA INVEST
Tony HAMARD